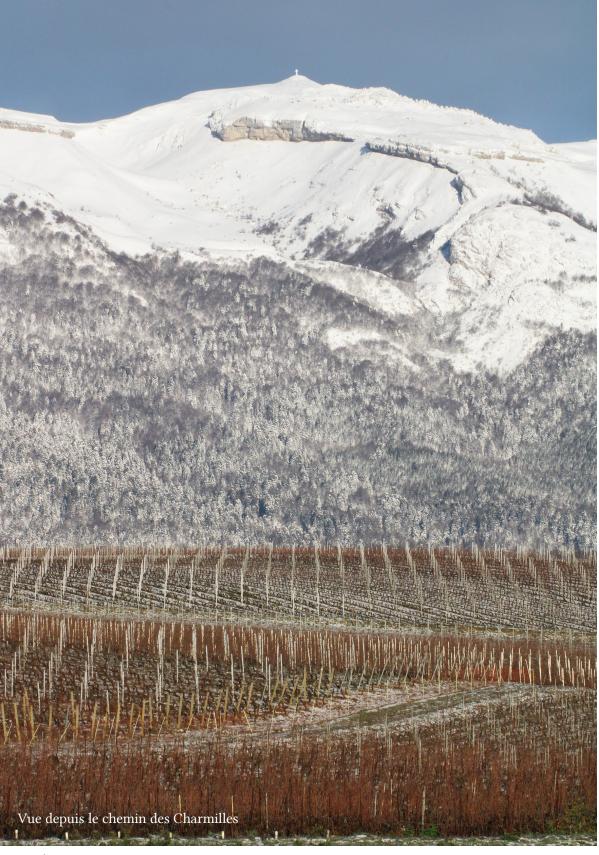


BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N°434 FÉVRIER 2023





La Grappe, soirée fondue, samedi 4 février à 19h30, salle Jean-Antoine Lépine Sou des Ecoles, soirée carnaval, mardi 21 février dès 17h30, salle Jean-Antoine Lépine Société de chasse, concours de belote, vendredi 24 février à 19h30, salle Jean-Antoine Lépine



Vie pratique

En raison des travaux à l'église de Thoiry, des messes sont célébrées en l'église de **Saint Jean-de-Gonville tous les samedis à 18h00**.

Les dates des autres célébrations dans les paroisses du groupement paroissial se trouvent ci-dessous, sous réserve de modifications.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser par mail au père Ishaq BARKAT : **ishabarkat@gmail.com** ou par téléphone au **04 50 41 20 86**

Messes de février		Cultes de février			
dimanche 5	Pougny	10h00	dimanche 5	Divonne	10h00
dimanche 12	Collonges	10h00	dimanche 12	Ferney	10h00
dimanche 19	Challex	10h00	dimanche 19	Divonne	10h00
mercredi 22	Thoiry	18h30			
dimanche 26	Farges	10h00	dimanche 26	Ferney	10h00



Agenda challaisien 2023

Février 2023					
La Grappe	samedi 4	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine Soirée fondue		
AAP	samedi 4	11h00	Salle Saint Maurice	Assemblée générale	
Sou des Ecoles	mardi 21	17h30/21h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Carnaval	
Société de chasse	vendredi 24	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Concours de belote	
Mars 2023					
Les Petites Scènes	jeudi 2	20h30	Maison des Sociétés	Assemblée générale	
Les Bourrus	samedi 4	11h00	Mucelle	Vente de boudin	
AAP et les jeunes	dimanche 5	12h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Repas Botato	
USC	dimanche 12	à définir	Salle Jean-Antoine Lépine	Loto	
Sou des Ecoles	vendredi 17	soir	Salle Jean-Antoine Lépine	Saint Patrick	
La Grappe	vendredi 17	20h00	Maison des Sociétés	Assemblée générale	

Voici les dates des manifestations de février et mars pour l'année 2023 dans le tableau ci-dessus, sous réserve de modifications.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser par mail à **challex@challex.fr** ou appeler la mairie au **04 50 56 30 10**

Mot du maire



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers amis Challaisiens.

J'aimerais remercier toutes les personnes qui m'ont fait l'honneur d'être présentes à notre cérémonie des vœux ce 18 janvier. Je souhaiterais rappeler qu'il est indispensable et essentiel pour un maire, d'être soute-nu par sa population, de pouvoir compter et de s'appuyer sur une équipe municipale engagée vers un même but : la défense de l'intérêt général, les valeurs de la république et surtout des décisions de bon sens. Ceci est encore plus valable lorsque la période que nous vivons reste difficile.

Les élus et surtout le maire, sans oublier les secrétaires de mairie, sont les interlocuteurs vers lesquels se tournent les citoyens en difficulté ou en détresse. C'est à nous alors, de les écouter, de leur répondre et d'essayer de trouver des solutions, même si, vous le savez tous, le pouvoir des maires reste limité.

Pour ce fait, j'aimerais tout particulièrement remercier le professionnalisme de nos secrétaires de mairie : Nathalie Salmon, Mylène Bonola et Virginie Polsinelli, qui ont les valeurs de ce que doit être le service public. Un grand merci aussi à Françoise Perroux et tous les membres du CCAS qui ont su apporter leur soutien à des personnes dans des situations précaires et nécessiteuses, sans oublier notre agent Guy Charroux qui visite nos anciens pour leur livrer leur repas. Guy reste une personne à l'écoute et appréciée de tous.

Depuis notre élection en 2020, nous avons été à pied d'œuvre pour de multiples chantiers.

Ces chantiers n'auraient pu aboutir sans l'implication sans faille de mes conseillers municipaux, Christian Pera, Laurent Bonola et Nicolas Perez qui se sont investis et ont participé à la réalisation des travaux de voirie et des bâtiments.

Voici le condensé de ce que nous avons pu réaliser en deux années de mandat :

- Rénovation de l'appartement de l'ancienne poste,
- rénovation peinture et pose du carrelage dans le local du four communal,
- rénovation de l'appartement de l'auberge,
- rénovation de la cuisine de la salle du restaurant et de la salle du bar de l'auberge,
- rénovation de la structure bois du porche de la mairie, installation de nouvelles activités dans le parc de jeux le long du terrain de foot telles que tyroliennes, pyramide, rocher d'escalade et balancoires,
- installation de nouveaux jeux dans la cour de l'école, installation dans les classes de tableaux numérique interactifs,
- installation de volets roulants électriques sur le groupe scolaire,
- réalisation d'une fontaine pour la création des futurs jardins communaux,
- goudronnage route de Marongy, rue de l'Ecole, rue St Maurice, sortie route de Mucelle coté Pougny,
- création d'un accès à l'arrière du cimetière avec installation d'un portail en fer forgé.

Ces travaux ne sont que les actions les plus emblématiques de cette période.

Pour la concrétisation de ces réalisations, j'ai pu tout au long de ces travaux m'appuyer sur des entreprises locales telles que l'entreprise Murat pour le carrelage, Fabrice Morand pour l'électricité, NM Plomberie, la Ferblanterie Gessienne, Gaël Cuzin pour la menuiserie, Bruno Véro et sur un personnel communal dévoué, toujours présent, et dont j'ai pu apprécier au quotidien leur professionnalisme et leur compétence : Fabrice Benz et Florian Schifano.

J'aimerais maintenant aborder avec vous les dissensions au sein de notre Conseil municipal. Au fil de nos assemblées délibérantes, nous avons pu constater des divergences dans le fonctionnement de notre Conseil municipal. En août, un adjoint demande ma démission en réunion maire adjoints. Quelle faute ai-je pu commettre pour que l'on arrive à une telle situation ? Estce peut-être les reproches concernant leur manque d'implication dans notre municipalité ?

C'est alors que notre Conseil municipal s'est divisé, ce qui a permis de mettre au grand jour la stratégie des quatre adjoints et de quatre conseillers pour me forcer à démissionner.

Mot du maire

Ensuite, ce fut de la part d'un des adjoints, un torrent de mails provocateurs et de fake news sur le journal communal et les réseaux sociaux.

Pour cesser cet acharnement, et surtout pour me soutenir, cinq conseillers ont décidé de démissionner, ce qui a eu pour effet de provoquer de nouvelles élections, suite à la perte d'un tiers des élus de notre Conseil municipal.

Ces démissions ont été validées par la sous-préfecture le 3 janvier 2023, ce qui provoque l'organisation d'une élection totale du Conseil municipal avant le 3 avril 2023.

Nous sommes donc dans une période transitoire ce qui nécessite, vous l'avez sûrement compris, une certaine réserve dans la tenue de ce message.

Malgré tout, je suis fier du travail effectué avec mes collaborateurs les plus fidèles. Fier de toutes les actions que nous avons menées, ceci toujours dans l'intérêt de notre village et de ses habitants.

Mais après un investissement depuis 2008 dans la vie politique de Challex, soucieux de retrouver en famille une certaine sérénité, je tiens à vous préciser que je ne me représenterai pas aux prochaines élections municipales.

Pour conclure, il me reste à souhaiter à chacun d'entre vous, du fond du cœur, une année 2023 remplie de projets, d'où disparaîtraient les mots maladie, souci, chômage, crise, guerre... Pour que chacun ait enfin, sa part de bonheur dans ce monde si complexe.

Claude Chappuis, Maire

Municipalité

Les listes intégrales des décisions de la commission urbanisme approuvées par le Conseil municipal sont consultables en mairie ou sur le site www.challex.fr

Commission urbanisme de décembre 2022

Liste des déclarations préalables (DP) et permis de construire (PC)

Numéro	Demandeur	Nature des travaux	Décision
DP00107822B0048	BONTRON Raphael	Extension d'un logement existant	accord
DP00107822B0049	PILLON Patricia	Création d'un abri de jardin	accord
DP00107822B0050	THIVARD Joachim	Construction d'une terrasse et couloir en bordure de piscine	accord
DP00107822B0051	WAGNER Thomas	Changement de fenêtres et porte d'entrée	accord
DP00107822B0052	DALLEMAGNE Frédéric	Extension de la terrasse de la maison	accord
DP00107822B0053	BELTRAN Ludovic	Création d'une cuisine d'été	accord
DP00107822B0054	LE MINTHIER Elvire	Installation d'une lucarne rampante	accord
DP00107822B0055	DELARUE Joelle	Installation de panneaux photovoltaiques	accord
DP00107822B0056	ASSMAN Elodie	Changement de fenêtres	accord
PC00107822B008	BUGNET Justine	Extension d'une maison d'habitation et piscine	accord
PC00107822B0009	MEYER Jean Sébastien	Construction d'un garage	accord
PC00107821B0012T12	BECKERT Steve	Transfert de permis de construire	accord

Municipalité

CARNET



Monsieur Raymond PETITJEAN né à Le Tartre (Saône-et-Loire) le 21 décembre 1921, décédé à Challex le 4 janvier 2023.

Tribune libre

Chères Challaisiennes et chers Challaisiens.

C'est avec un grand regret que j'ai donné ma démission en tant que 1ère adjointe au maire.

Ce village où je suis née, où j'ai grandi et où j'habite. Ce village qui m'est si cher. J'étais novice et pleine d'espoir pour améliorer mon village, mais les circonstances font que je n'ai plus envie de continuer dans ces conditions.

Je suis dégoûtée par la tournure que ce mandat a pris, une mascarade, une mauvaise pièce de théâtre, des règlements de compte à tout va. Ça ne va pas dans l'intérêt du village.

C'est bien triste et j'ai honte de l'image que nous renvoyons.

Je préfère donc me retirer, tout en restant au sein du conseil.

Jocelyne Blazer Beltran

Tribune de l'opposition

TRIBUNE DE JANVIER

Challaisiennes, Challaisiens,

Tout d'abord, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2023 à tous, avec une bonne santé, c'est essentiel.

Côté mairie, la fin d'année aura donné lieu à deux démissions d'adjoints au maire. Cela doit faire réfléchir sur les actions de notre maire.

Pourtant, celui-ci affirmait encore au Conseil municipal de novembre que tout allait bien avec ses adjoints, qu'il n'y a pas de problème... Des propos qui sont artificiels à la vue des démissions!

Du côté des ressources humaines, j'ai bien tenté de faire changer d'avis le maire en demandant au tribunal administratif de maintenir l'agent technique en fin de contrat sur son poste pour permettre une médiation...

Mais il n'en sera rien, malheureusement.

Le juge saisi en référé m'a indiqué que la condition "d'urgence" n'était pas suffisante pour agir en tant qu'élu, sans même juger sur le fond l'illégalité des contrats.

Il considère que l'urgence n'est pas suffisamment démontrée en se plaçant du point de vue d'un élu, pour en finalité défendre l'intérêt plus personnel de l'emploi d'un agent.

C'est assez logique finalement... Le juge doit encore se demander pourquoi un élu a fait la demande et pas l'agent employé lui-même, directement?

Pour tout vous dire, c'est parce que le maire a évoqué à l'agent le fait qu'il avait déjà agi à l'encontre d'un autre agent auparavant, pour qu'il ne soit pas embauché dans une autre ville.

Le maire lui a dit : "si l'agent n'a pas travaillé dans cette commune, c'est à cause de moi".

En déclarant cela à l'agent, vous conviendrez que cela puisse faire hésiter à faire valoir vos droits en justice, surtout si vous envisagez de chercher un emploi dans d'autres mairies du Pays de Gex.

J'imagine que ça met un peu la pression, si on se met à sa place! Pas vous?

Concernant la réponse au mot de l'élu de décembre, je vous laisse aller lire ma réponse sur le blog.





Tribune de l'opposition

TRIBUNE DE FEVRIER

Challaisiennes, Challaisiens,

Comme je l'ai évoqué aux Challaisiens qui reçoivent le Petit Challaisien par email, le maire, sous couvert d'une prétendue "trêve de fin d'année", a censuré la tribune de l'opposition de janvier.

Le droit d'expression de l'opposition dans un bulletin communal est pourtant reconnu comme une liberté fondamentale, le refus de publication du maire y est très limité et doit être motivé.

Ce qui interroge d'autant plus, c'est que la veille du refus, le maire avait envoyé un email à tous les élus pour critiquer cette tribune.

Le maire qualifiait ma tribune de l'opposition de, je cite : "propos mensongers, inacceptables et diffamatoires."

Encore une critique gratuite à mon encontre, envoyée à tous les élus, pour crier "au scandale" et laisser entendre que tout ce qui est écrit est faux...

Puis changement tactique du maire le lendemain, on ne diffuse pas, car c'est la "trêve de fin d'année"...

Pourquoi ce changement d'argument?

Certainement, parce que mon article est la vérité sur ce qu'il a dit à l'agent et que cela est gênant, cette pression morale à son encontre.

La "trêve de fin d'année" n'est qu'un prétexte illégal pour censurer et vous laisser, Challaisiens, dans l'ignorance de ses méthodes.

Alors oui, j'ai publié en PDF le petit challaisien avec la tribune de l'opposition, c'est un acte que j'assume pleinement pour faire valoir nos droits face à son autorité abusive.

Faire entrevoir la vérité est important, essentiel!

De nous deux, un seul ment en disant que l'autre ment, ou un seul a la mémoire qui flanche au point de devoir tout arrêter. J'ai proposé au maire de dévoiler la preuve de mes propos sur cette tribune, au Conseil municipal du 16 janvier.

Nous verrons bien ce qui se passera... de mon côté, je suis totalement serein.

Ses propos sont incohérents, sans fondements et blessants à mon encontre, ce qui m'a amené à demander la protection fonctionnelle pour consulter un avocat et donner suite aux évènements.

Après ma demande, un agent de la commune a également fait une demande de protection fonctionnelle.

Cette demande fait suite aux difficultés rencontrées pour revenir travailler suite à sa demande de disponibilité.

Il est vrai que le maire a vivement critiqué son travail, en plein Conseil municipal, pour justifier le fait qu'il n'était pas motivé pour reprendre cet agent fonctionnaire.

Pourtant, il ne me semble pas qu'un retour suite à disponibilité dépende de critères liés à des reproches professionnels. Reproches qui n'ont même pas été notifiés à l'intéressé dans son entretien annuel d'évaluation.

Bref, là encore, le maire semble se perdre entre ses compétences et une autorité excessive.

Évidemment, les Challaisiens ne pourront pas aller sur le site communal consulter le procès-verbal pour vérifier les propos que je mentionne. Au moment où j'écris cet article, aucun procès-verbal n'y est publié depuis des mois. Le procès-verbal de septembre a même été modifié dans la retranscription de ses débats, sans l'accord du secrétaire de séance. De ce fait, il n'est toujours pas validé par le Conseil municipal 4 mois après et aucune approbation n'est prévue au Conseil municipal du 16 janvier. Le maire est le seul compétent pour fixer l'ordre du jour quand il convoque le Conseil municipal, les élus sont liés à ses choix.

Comment vous faire un avis sans avoir accès à l'information?

Concernant les démissions d'adjoints et d'élus, rien d'étonnant, les méthodes du maire ont généré une ambiance déplorable.

Tous les élus ont été touchés par cela, pour diverses raisons...

De mon côté, ma virulence avec le blog ou la tribune n'était là que pour faire un électrochoc au maire, pour le faire changer.

Mais, à l'évidence, c'est un échec!

On m'a dit que ce n'était pas la bonne méthode, mais personne ne m'a donné la bonne méthode avec un tel personnage, la recette magique.

Tout cela, indirectement, donnera quand même de nouvelles élections... Tant mieux pour Challex!

Je présente mes excuses à tous ceux qui ont subi cette virulence écrite ou verbale en Conseil, ce n'était évidemment pas envers eux.

J'espère qu'après deux mandats et deux échecs sur le plan relationnel, notre maire aura la sagesse de se retirer pour l'avenir.

En 2020, le maire est venu toquer à ma porte pour me demander d'être dans sa liste.

J'ai dit oui sans le connaître, quelle erreur!

Heureusement, les autres adjoints étaient là... On est restés soudés face à cette tempête, merci à eux.

Une chose est sûre, aux prochaines élections, je ne vais pas voter pour moi, lui!

Bien cordialement, Stéphane

https://vu.fr/charivari

Vie à l'école

INSCRIPTIONS RENTREE 2023

Votre enfant fera son entrée à l'école Simone Veil pour la rentrée 2023/2024, merci de prendre note des informations ci-dessous et de vous y conformer pour réaliser convenablement son inscription.

A/ Rentrée en PETITE SECTION : 1ère année de maternelle

Conditions: être résident de la commune, l'enfant doit être âgé de 3 ans <u>au plus tard le 31 décembre</u> 2023 (aucune exception à la règle).

Documents à fournir le jour de l'inscription :

- certificat d'inscription délivré par la mairie (à récupérer en amont en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile et du livret de famille)
- photocopie de la pièce d'identité des 2 parents
- photocopie de la pièce d'identité de l'enfant s'il en possède déjà une
- photocopie des vaccins obligatoires à jour soit: Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite (DTP) + Coqueluche + Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b + Hépatite B + Infections invasives à pneumocoque + Méningocoque de sérogroupe C + Rougeole, oreillons et rubéole.
- photocopie du jugement de divorce précisant les modalités de garde le cas échéant

B/ Rentrée dans une autre classe, de la MS au CM2:

Condition : être résident de la commune

Documents à fournir le jour de l'inscription à l'école :

• **les mêmes que cités précédemment** pour une rentrée en PS

• un **certificat de radiation** émanant de l'ancienne école de l'enfant

Que vous soyez dans le cas A ou B, veuillez **prendre rendez-vous** sur un des créneaux ci-dessous **par mail** : **ce.0010418z@ac-lyon.fr**

Aucune inscription ne sera faite sans RDV ou sans l'intégralité des documents demandés. Les RDV se tiennent à l'école dans le bureau de la directrice, bâtiment maternelle.

Créneaux possibles : entre 8h30 et 11h ou entre 13h30 et 17h00

- Vendredi : 3/10/24/31 mars + 7 avril + 5/12 mai
- Lundi : 13 mars + 3 avril + 22 mai

Il n'est pas nécessaire que l'enfant soit présent lors de l'inscription pour laquelle il faut compter environ 20 minutes : ce sera l'occasion de réaliser la partie administrative.

Une visite de l'école et de la classe de votre enfant sera proposée à la fin du mois d'août (date précise communiquée ultérieurement).

Pour information, un service périscolaire (cantine et/ ou garderie) est proposé par la commune, un dossier spécifique est à retirer et à rendre en mairie.

Au plaisir de vous accueillir prochainement dans notre établissement.

Stéphanie Coelho, directrice



Association jeunes, loisirs et culture



L'atelier de dessin et de peinture de l'AJLC vous présente ses créations sur le thème de l'Année du lapin (suivant le calendrier chinois). Contact : Ludmila Beyer au 06 16 06 33 99 ou lubeyer@yahoo.fr













Union Sportive de Challex



Chers amis Challaisiens,

L'ensemble des membres du comité de l'USC vous souhaite une excellente année 2023, remplie de bonheurs et de joies, une bonne santé et de la réussite pour vous et l'ensemble de vos proches.

L'USC organisait le samedi 19 novembre sa première soirée dansante à la salle des fêtes de Challex.

Au programme, un repas de fête avec un spectacle dansant qui s'est prologé jusqu'au bout de la nuit. La soirée a été une grande réussite.

Bon nombre d'entre vous ont répondu présents et ont mis une sacrée ambiance.

Nous n'avons eu que des retours positifs, malgré le peu de communication et un délai de mise en place très court.

Un grand merci pour votre présence et votre soutien. Au vu de ce succès, nous avons donc décidé de la reconduire sur 2023.

Nous espérons vous revoir très vite.

Merci encore pour votre soutien indéfectible.

On le dit à chaque fois, mais notre association a besoin de vous pour fonctionner, par votre temps pour venir nous aider à mener à bien nos missions ou même seulement par vos encouragements.

Plus que du football, le plus important, c'est aussi de faire perdurer cet esprit de village, avec les manifestations ou les moments passés au local, où nous permettons encore aux gens de pouvoir se rencontrer, de passer des moments chaleureux ensemble, dans cette vie moderne ou les gens ne prennent plus le temps de se parler et de s'écouter.

C'est une responsabilité de chacun pour que nos enfants puissent aussi connaître cet esprit, si cher à nos cœurs.

Forza USC et forza Challex

Voici la liste de nos événements pour l'année 2023 :					
Loto 1	dimanche 12 mars	après-midi			
Assemblée générale	jeudi 8 juin	soir à 20h00			
Fête du club	samedi 17 juin	après-midi et soir			
Vogue 2023	week-end du 2-3 septembre	samedi soir et dimanche midi			
Loto 2	vendredi 27 octobre	soir			
Repas dansant	samedi 18 novembre	soir			
Arbre de Noël	samedi 9 décembre	après-midi			



Le Sou des écoles



Viendrez-vous déguisés en licorne, en dragon, en gorille ou en chat ? Plutôt team animaux réels ou animaux imaginaires ? Le mardi 21 février, venez révéler votre véritable nature lors du carnaval organisé par le Sou des écoles.

Dès la sortie de l'école, les enfants, accompagnés de leurs parents, défileront jusqu'à la salle Jean-Antoine Lépine où, après un passage sur scène, se tiendra la remise des prix des plus beaux costumes. Le concours ne s'adresse pas qu'aux enfants, c'est donc dans votre plus bel accoutrement que nous vous attendons nombreux pour cette soirée festive (animations, bal costumé, repas et buvette sur place).

Merci d'avance pour votre soutien et votre implication. Nous avons hâte de vous voir nombreux pour partager avec nous ce moment de fête.

Bibliothèque municipale



Groupe histoire locale



Nos nouveautés du mois de février :

Romans

- « Stardust » Léonora Miano
- « Le Silence et la Colère » Pierre Lemaître
- « Terminus Malaussène » Daniel Pennac
- « Ceci n'est pas un fait divers » Philippe Besson
- « Le naufrage de Venise » Isabelle Autissier

Bande dessinée adulte

- « Celle qui parle » Alicia Jaraba
- « Le crime parfait » collectif d'auteurs
- « Humaine trop humaine » Catherine Meurisse

Romans jeunesse

- « L'espionne » Saison 2 au ski Marie-Aude Murail
- « Coup de théâtre et apple pie » Royal spécial school T2 N Guilbert/Y. Hassan

Bande dessinée jeunesse

« Le réveil des dodos » - Animal Jack T4 - Prickly/ Toussaint

Manga

« One Piece » - T 103 - Eiichiro Oda

« Terminus Malaussène » de Daniel Pennac :



La bibliothèque compte dans ses rayonnages tous les titres précédents. Si vous souhaitez suivre ou vous replonger dans les aventures trépidantes de Benjamin Malaussène et de sa tribu, n'hésitez pas à nous les demander.



Les horaires pendant les vacances de février :

Ouvert les mercredi 8 et 15 février uniquement

Contacts: G. Dallemagne au 04 50 59 10 37 groupehistoire.cha@orange.fr

Toujours chercher, conserver, partager, participer, sensibiliser, valoriser

Vous n'êtes pas historien, ni écrivain mais vous êtes curieux : vous avez le profil ! Appel à participation : renseignez-vous

vous pouvez participer de différentes manières :

proposer des thèmes,

chercher en explorant les nombreuses sources mises à disposition (liste sur demande) soit sur Internet, soit dans les archives.

documenter en signalant vos trouvailles, lectures, prêtant photos, documents,

écrire ce que vous observez et découvrez, exécuter des tâches techniques (numérisation, statistiques, répertoires) et de classement.



Appel à contributions et participation

Challex et le Rhône

Le Rhône entre en France pour moitié (rive droite) à Challex. Curieusement une abondante bibliographie ignore souvent sa partie transfrontalière. Il a toujours impacté la vie locale et le projet vise à le mettre en valeur sous ses différents aspects : configuration (géologie, hydrologie, affluents, ...), géographie (de la Plaine à Pougny) , histoire et politique (passage, barrière, frontière), économie (chimie, gravière, moulins, barrages, ...), communications (les ponts, les gués, les bacs), navigation (transport fluvial, ports), ludique (baignade, plaisance, pèche), écologique (érosion, renaturation...), poétique.

Groupe histoire locale



Nous faisons appel à vous, lointains, anciens et nouveaux Challaisiens, à vos souvenirs, documents, photos...

Renseignez-vous.

Participez aux autres chantiers en cours : renseignez-vous

- Nous recherchons un traducteur pour des textes en hongrois
- Des contributeurs au dictionnaire challaisien (par exemple prise en charge d'un thème : l'école, la vigne, les routes et chemins ...)
- Des analyseurs du développement de Challex (démographie, émigration, urbanisation, activités, emplois, patrimoine, évolution des quartiers).

Poivre & Sel



C'est toujours un plaisir de nous retrouver autour d'une table bien décorée sur le thème de la rencontre du jour. Pour fêter « les rois », Monique avait garni les sets de table de pluies d'étoiles et de multiples petites couronnes remplies de biscuits maison. Cette première rencontre de l'année a réuni 36 membres de Poivre & Sel autour d'une bonne blanquette préparée par Yves et ses marmitonnes. Nous sommes toujours plus nombreux à nous retrouver mensuellement.

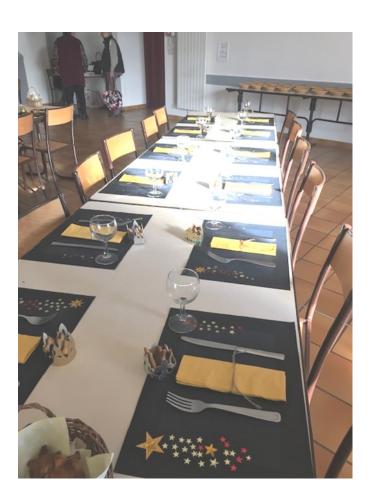
Nous avons aussi profité d'être réunis pour échanger nos idées quant à l'organisation de notre 10ème anniversaire en 2023.

En février, notre rencontre aura lieu le jour de la Saint -Valentin et nous partagerons une super-choucroute préparée par Yves, notre chef aux multiples étoiles et son équipe des marmitonnes qu'il forme avec rigueur! Rendez-vous:

MARDI 14 FEVRIER dès 11h00 à la Salle Saint-Maurice et n'oubliez pas de vous inscrire auprès de Claudine Bosteels (claudine.bosteels@gmail.com) ou 04 50 56 33 86 le jeudi 9 février au plus tard.

Attendons-nous à recevoir une pluie de cœurs ce jourlà, une pluie d'amour que nous voudrions voir inonder notre monde bien malmené.

Pour le CA de Poivre & Sel, Eliane Dallemagne Présidente





La Lyre Challaisienne aimerait s'agrandir!

Partage ta passion!

Fais partie d'une harmonie dont les priorités sont la bonne humeur, la convivialité et l'échange.

Que tu souhaites:

- avoir tes premières expériences d'orchestre,
- I reprendre en main ton instrument après une longue inactivité,
- Jouer ton premier morceau en tant que soliste,

la Lyre Challaisienne serait ravie de t'accueillir et peut te prêter un instrument.

Répétition le jeudi de 20h15 à 22h00

Ce que nous aimons :

- lesprit de famille, convivialité, chaleur humaine et fidélité,
- réativité et ouverture aux nouvelles idées (musique, poésie, danse, théâtre),
- diversité d'âge, d'origine, de parcours, ...
- prestations locales, concerts de quartier, collaboration avec les associations, cérémonies officielles, concerts caritatifs,
- mélange de genres et de styles musicaux (variétés, classique et moderne), toute proposition est la bienvenue!

Contacte-nous pour venir faire notre connaissance lors d'une répétition!

- https://www.facebook.com/lyrechallaisienne
- https://www.challex.fr/les-associations/associations-culturelles/la-lyre-challaisienne/
- Iyrechallaisienne@gmail.com
- davide@davidelombritto, it
- +33 7 85 98 14 20



Entracte

Mots désuets et anciens - suite 2

Comme promis, revoilà les mots oubliés après la parution de juillet-août 2022 (Petit Challaisien n° 428) :

Commençons par un mot local du Pays de Gex :

Neivoler ou **névoler** qui indique une chute de neige légère et fine où les flocons virevoltent doucement dans le silence le plus complet.

Est-ce valable pour la première neige challaisienne de la saison 2022-2023 qui est tombée dans la nuit du 8 au 9 décembre 2022 ?

Les **accordailles**, quel beau substantif, tombé en désuétude pour désigner les fiançailles. Le mot accord dont il est extrait paraît essentiel lorsque l'on promet de se marier.

Le terme **arsouille** dont l'origine est inconnue désignait un souteneur de tripot avant d'être employé dès le XIXème siècle pour désigner un voyou. **Arsouille** a comme synonymes voyou, vaurien, crapule... Ce mot peut s'appliquer dans de nombreux cas et est, malgré tout, quand même bien rigolo.

Couvre-chef vient du bas latin capum désignant la tête et a fini par disparaître seul du langage courant. L'usage a conservé le **couvre-chef**. Ce dernier signifie : chapeau, casquette, béret, képi, canotier, panama, toque,...

Sycophante: nom masculin originaire du XVème siècle vient du latin sycophanta et du grec sukophantês et veut dire littéralement dénonciateur de voleur de figues. **Sycophante** signifie délateur, marchand et par extension espion, fourbe, hypocrite. Il a souvent été utilisé par Jean de la Fontaine.

L'adjectif **aboulique** date de 1887 et signifie et traduit une inaptitude à décider, choisir, passer à l'acte. Ce mot est vraiment plus élégant que d'être traité d'indécis, irrésolu ou hésitant. Il provient du grec aboulia signifiant irréflexion.

Glabre : cet adjectif datant de 1545 vient du latin glaber qui signifie chauve, dépourvu de poils (imberbe ou rasé) pour des hommes ou des plantes. Donc tous les hommes qui ne se laissent pas entraîner par la mode actuelle de la barbe et de la moustache ont de beaux visages **glabres**.

Autre adjectif désuet mais que l'on peut quand même utiliser sans passer pour un vieux dinosaure :

Marri. Il signifie affligé, fâché. Cette expression avec compassion sans trop de pathos pourrait bien s'employer: « Je suis **marri** de ce qui t'arrive ». Ce mot date du XIIème siècle et a comme synonymes fâché et contrit

Pour terminer cette présentation je vous propose deux interjections :

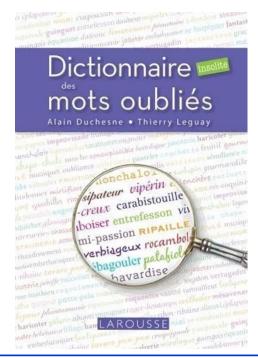
Diantre !: c'est une déformation du mot diable destinée à atténuer le sens. Il s'agit d'une altération euphémique de diable qui date du XVIème siècle. Son usage est multiple et donc fort utile. Madame de Sévigné depuis son château drômois de Grignan en usait abondamment :

- « Que le diantre vous emporte!
- « Quel diantre d'homme que ce prince d'Orange... »
- « Vous avez passé ce **diantre** de Rhône, si fier, si orgueilleux, si turbulent,»

Mazette!: l'origine de ce mot est incertaine, elle pourrait être un dérivé du normand mésette (mésange). Dès le XVIIème siècle il a désigné un mauvais petit cheval puis quelqu'un de maladroit et de peureux. Ces origines ont disparu et il est resté dans notre langue une exclamation d'étonnement, de surprise ou d'admiration.

Voilà cette deuxième étude sur des mots anciens est terminée. Rendez-vous prochainement pour la suite.

Denis RAQUIN, membre du Comité de lecture du Petit Challaisien



Grappeline

Petite mascotte challaisienne, «Grappeline» est curieuse et nous propose d'aller à la découverte de notre village. Au fil de nos «Petits Challaisiens» elle grappille des informations, nous conte des rencontres et nous donne peut-être l'envie d'aller plus loin...



1, 2, 3, sautez!

Après avoir dégusté la galette des Rois, le 6 janvier, jour de l'Epiphanie, les gourmands se préparent certainement à célébrer la Chandeleur, le 2 février, et à manger des crêpes dans une ambiance festive. La Chandeleur (fête des chandelles) est une ancienne fête païenne et latine, devenue ensuite une fête religieuse chrétienne, correspondant à la présentation de Jésus au Temple et à sa reconnaissance par Syméon comme "Lumière qui se révèle aux nations". Elle a lieu 40 jours après Noël. Je me suis adressée à plusieurs petit(e)s Challaisien(ne)s pour les questionner sur le sujet. Voici des extraits de leurs réponses...

Sais-tu ce que l'on fête le 2 février?

Armand (9 ans) : la Chandeleur ; Agnès (8 ans) : c'est quand on enlève la crèche.

Si je te dis la Chandeleur, à quoi cela te fait-il penser?

Armand, Agnès, Lya (12 ans), Louise (9 ans), Simon (12 ans): aux crêpes!

Sais-tu faire des crêpes, avec quels ingrédients les prépare-t-on ?

Armand, Agnès, Lya, Louise: lait + oeufs + farine + beurre + sucre; Lucie (7 ans) met en plus de la levure mais pas de farine...; Simon ajoute une pincée de sel et de l'huile pour graisser la poêle. Tandis qu'une "plaque chauffante" avec une spatule est parfois utilisée.

Quand en manges-tu, comment les garnis-tu?

En tête des ingrédients : la fameuse pâte-à-tartiner-auchocolat-dont-on-ne-prononcera-pas-le-nom, mais qui commence par "N" et finit par "a" ?! Viennent ensuite : le sucre, la confiture, le sirop d'érable, "nature", le caramel et le miel, pour les sucrées, et le fromage et le jambon ou les 2 pour les salées.

Quelles autres fêtes connais-tu durant l'année, auxquelles est associée de la nourriture ?

Noël pour le foie gras, le saumon (avec des blinis) et la bûche ; le Nouvel an, le réveillon pour la raclette ; la galette des Rois ; Pâques pour les oeufs au chocolat ; le 14 juillet pour les saucisses/frites et Halloween pour les bonbons!

Laquelle préfères-tu? Et pourquoi?

Quatre d'entre eux ont choisi leur anniversaire, pour le gâteau (au chocolat, à la noix de coco), ainsi que pour les cadeaux et la fête entre copains, les autres aiment Halloween pour les bonbons et Noël pour les cadeaux. La plupart des réponses était prévisible, mais j'ai tout de même eu la curiosité d'aller vérifier le rapport entre la Chandeleur et la crèche. Voici ce que j'ai trouvé : la Chandeleur est toujours fêtée dans les églises le 2 février et la crèche de Noël n'y est rangée qu'à partir de cette fête, qui constitue la dernière du cycle de la Nativité, selon le rite catholique traditionnel en vigueur jusqu'à la réforme de la liturgie pendant le Ile Concile du Vatican. Merci à Agnès de nous avoir permis d'apprendre quelque chose...

Il existe encore de nos jours toute une symbolique liée à la confection des crêpes. Une tradition qui remonte à la fin du Vème siècle, et liée à un rite de fécondité, consiste à faire sauter les crêpes de la main droite en tenant une pièce d'or dans la main gauche (par exemple un louis d'or ou à défaut une pièce de monnaie), afin de connaître la prospérité pendant toute l'année. Il s'agit de faire en sorte que la crêpe atterrisse correctement dans la poêle. On dit aussi que la première crêpe confectionnée doit être gardée dans une armoire et qu'ainsi, les prochaines récoltes seront abondantes.

Mais, assez discuté, la nourriture de l'esprit est importante, néanmoins, une bonne crêpe pour régaler nos papilles est bien plus tentante. Je vous donne donc une recette de pâte à crêpes, pour que vous puissiez en confectionner sans plus attendre : 200 g de farine, 2 oeufs, ½ litre de lait, 1 pincée de sel, 1 cuillérée d'huile. Dans un saladier, versez la farine et les oeufs. Puis progressivement ajoutez le lait tout en mélangeant avec votre fouet. Ajoutez la pincée de sel et l'huile. Laissez reposer la pâte à crêpe si possible une heure. Faites chauffer une poêle, mettez un peu de beurre pour la graisser. Versez une demi-louche de votre pâte à crêpe et faites cuire la 1ère face 1 à 2 minutes, puis faites la sauter pour la retourner et faire cuire la seconde face 1 à 2 minutes. Dégustez!

Bon appétit!



Memento

Mairie de Challex

216, rue de la Mairie

04 50 56 30 10 ~ challex@challex.fr

9h00-12h30 Lundi fermée Mardi 9h00-12h30 14h00-19h00 Mercredi 9h00-12h30 fermée 9h00-12h30 14h00-19h00 Ieudi Vendredi 9h00-12h30 fermée

Le marché communal hebdomadaire

Tous les mardis sous la Halle de 16h00 à 19h30

Bibliothèque municipale

04 50 59 11 98 ~ bibliochallex@gmail.com

Horaires:

Mercredi 16h00-19h00 Vendredi 16h00-19h00

18 € pour une année, gratuit jusqu'à 18 ans

Auberge « les 7 Merveilles »

04 79 19 70 90

Horaires:

Bar: du mardi au samedi de 10h00 à 20h00

Restaurant : du mardi au jeudi de 10h00 à 14h00 et de

19h00 à 21h30

les vendredi et samedi de 10h00 à 14h00 et de 19h00 à

Boulangerie et Point Poste « La Miette »

04 50 42 74 22 Lundi:

fermé Mardi: 6h00-12h30 Mercredi: 6h00-12h30 Ieudi: 6h00-12h30 Vendredi: 6h00-12h00

Samedi, dimanche et jours fériés : 6h00-12h30

Heure limite de dépôt du courrier : 11h30 du mardi au samedi inclus

Inspection de l'éducation nationale Circonscription du Pays de Gex

04 50 40 76 60

Ecole: 04 50 56 44 32 **Garderie**: 06 83 45 81 81

Maison de retraite médicalisée Les Cyclamens

04 50 56 46 50

Groupement transfrontalier européen

08 92 70 10 74

Transport à la demande

Auprès de la centrale de réservation : 0800 00 67 59 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

hors jours fériés ou www.transportsdelain.fr

Horaires du bus La Plaine-Challex: www.tpg.ch

SIEA: Service Client: 04 74 45 09 07 Conseils juridiques gratuits

(CIDF-CDAD-ADIL-avocat-conciliateur de justice)

Sur RDV au 04 50 41 35 86

La Maison des Services Public Pays de Gex Agglo

Pour faciliter vos démarches 167 rue de Genève 01170 Gex Sur RDV au 04 50 99 99 72

CLIC: Centre Local d'Information et Coordination

gérontologique : 04 50 41 04 04

Site de l'agglo : paysdegexagglo.fr puis accueil et

faites votre choix

Maison des Usagers Gessiens (MUG)

200 rue Edouard Branly, Technoparc,

01630 Saint Genis-Pouilly

Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de

14h00 à 17h30

Le mercredi de 8h30 à 17h30 Le vendredi de 8h30 à 17h00

Ce lieu concerne les déchets et la régie des eaux.

Régie des eaux gessiennes (eau, assainissement) 04 85 29 20 00

Collecte des déchets sur la commune

Mercredi soir dépôt des conteneurs

Jeudi matin, ramassage des déchets ménagers

N° pour demande de bacs à ordures ménagères, tri,

compostage ou anomalie: 04 50 40 95 00

www.monservicedechets.com

Déchetterie de Péron: 04 50 59 14 64 Horaires d'hiver de novembre à février inclus

(ne pas oublier son badge)

Lundi - vendredi 8h30-11h55 et 13h45-16h55

Samedi 8h30-16h50 Dimanche 9h00-11h50

Fermée les jours fériés

Recyclage: www.sidefage.fr

Déchetterie de Saint Genis-Pouilly: 04 50 42 09 41

Allo encombrants: 04 50 20 65 86 ou

www.agcr.alfa3.fr

Emmaüs: 04 50 39 34 96 ou www.emmaus74.net AGCR (recyclage solidaire de textile en bon état à Saint Genis-Pouilly, 129 rue du Tiocan):

04 50 28 20 50

Horaires magasin:

Mercredi, jeudi et vendredi 13h00-17h30 8h45-14h15

Dépôt marchandises :

Lundi, mercredi, vendredi 8h30-12h30/14h00-17h45

Services des Centres Départementaux

de Solidarité de Gex et Ferney-Voltaire : 3001

Caisse Primaire d'Assurance Maladie: 3646 Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Cité administrative Simone Veil

62 rue de Genève 01630 Saint Genis-Pouilly

Sur RDV au 0810 25 01 10

Aemento

Ressourcerie du Pays de Gex: 04 81 50 02 51 290 rue de Perruet - ZA de la Maladière 01210 Ornex

Horaires boutique

Mardi 14h30-17h30

Mercredi 9h00-12h30 et 14h00-17h30

Jeudi 14h00-17h30

Vendredi 9h00-12h30 et 14h00-17h30

Samedi 9h00-17h30

Horaires dépôt

Lundi 13h30-17h30

Mardi-vendredi: 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Samedi 9h00-17h30

Numéros d'urgence

17 ou Gendarmerie (Thoiry 04 50 42 12 01)

117 rue des Chenaillettes

01710 Thoiry

Horaires d'ouverture de la gendarmerie

8h00 - 12h00 / 14h00-18h00 du lundi au samedi 9h00 - 12h00 / 15h00-18h00 dimanche, jours fériés

Appel d'urgence européen : 112

SAMU - urgences médicales-médecin de garde: 15

Pompiers: 18

SAMU – urgences sociales: 115 Pharmacies de garde: 3237

Signalement de logements indignes : 0806 706 806

Signalement violence femmes: 3919

Enfance en danger: 119 Hébergement d'urgence: 115 http://challex.info/urgence

Centre antipoison (Lyon): 04 72 11 69 11 **CHAL** : Centre Hospitalier Alpes-Léman Site de Contamine-sur-Arve : 04 50 82 20 00

CHANGE: Centre Hospitalier Annecy Genevois (Site de Saint Julien-en-Genevois): 04 50 49 65 65 Hôpital Privé Pays de Savoie Annemasse :

04 50 83 43 43

Hôpital Cantonal Genève: +41 22 372 33 11 Hôpital de La Tour à Meyrin: +41 22 719 61 11

Maison Médicale de Garde, centre de soins immédiats du Pays de Gex

Hôpital local du Pays de Gex

160 rue Marc Panissod à Gex au 04 50 40 38 38

Du lundi au samedi uniquement sur rendez-vous après

appel au centre 15

Spécial Covid 19: 04 85 29 21 09

SOS ANIMAUX . 04.50.41.74.80

https://www.sosanimauxpaysdegex.com/fourriere -pays-de-gex.html

Renseignement Centrale téléphonique de l'aéroport de Genève: + 41 0 900 57 15 00

Centre du Service National

09 70 84 51 51 ou

cns-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Recensement obligatoire dès 16 ans auprès de la

Horaires pour les engins motorisés et bruyants

(tondeuses, taille-haies, tronconneuses,

quads...):

pour le bien-être de tous, veuillez les respecter

Lun/ven. 8h00-12h00 14h00-19h30 Samedi 9h00-12h00 15h00-19h00 Dimanche et jours fériés 10h00-12h00

Le Petit Challaisien est publié par la commune de

Challex.

Directeur de publication : Monsieur le Maire

Rédaction: Commission Communication / Comité de

lecture

Impression : imprimerie Piétri (Gex) Distribution : Service de la commune

Tirage: 750 exemplaires

Le Petit Challaisien est distribué à l'ensemble des habitants. Il est également disponible sur le site Internet de

la commune www.challex.fr

Crédits photos

Couverture : Jean-Luc Altherr Page 8: Ludmilla Bever Jean-Pierre Nouvelle Page 10: Eliane Dallemagne Page 11:

Pour le prochain numéro du Petit Challaisien de mars, merci de transmettre vos articles par courrier électronique à :

lepetitchallaisien@challex.fr au plus tard le : mercredi 15 février